

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	995 329	1 002 952
Autres produits	Note 4	211 110	298 745
Total des produits d'exploitation		1 206 440	1 301 697
Achats et variations de stocks	Note 4	6 546	238 726
Autres achats et charges externes	Note 4	133 066	161 087
Taxes	Note 4	86 284	100 033
Dotations aux amortissements et provisions	Note 4	102 427	234 648
Autres charges	Note 4	2	35 287
Total des charges d'exploitation		328 325	769 780
RESULTAT D'EXPLOITATION		878 115	531 917
RESULTAT FINANCIER	Note 5	-251 837	-831 438
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		626 278	-299 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-2 149 413	-178 912
Impôts sur les bénéfices	Note 8	185 205	57 723
RESULTAT NET		-1 708 340	-536 156

Certifié conforme par le gérant

27-09-23 | 11:28:42 CEST

DocuSigned by:
ZOLESID Stéphanie
7EF9A0F9D7AB43A...

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

La société constituée sous forme de SNC est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La société exerce une activité de promotion immobilière, d'exploitation de tous biens immobiliers notamment des boutiques, dans des galeries marchandes.

Elle facture des loyers dans le cadre de la gestion d'immobilier commercial.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2022.

1.2 Faits caractéristiques

Durant l'exercice 2022, la SNC Fructidor a continué son activité d'exploitation.

La société a touché en 2022 un complément de prix sur la cession de l'actif de La Chapelle sur Erdre réalisée en 2021.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2022 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Société s'appuie sur le support financier du groupe Casino dans lequel Casino, Guichard-Perrachon et certaines de ses filiales sont entrées en procédure de conciliation le 25 mai 2023 (voir note 20) de façon à mener à terme différentes réflexions stratégiques majeures sur l'évolution future du Groupe. Cette procédure a également pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. En conséquence, l'activité de l'exercice 2023 et des exercices suivants de la Société sera affectée par l'issue de cette procédure de conciliation qui trouvera un terme au plus tard le 25 octobre 2023.

Le 28 juillet 2023, le groupe Casino a annoncé avoir conclu le 27 juillet 2023 un accord de principe avec le Consortium (EP Global Commerce a.s., Fimalac, Attestor) et certains de ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI), visant à renforcer la structure des fonds propres du Groupe et à restructurer sa dette financière (l'"Accord de Principe").

Étant donné les étapes juridiques restant à franchir pour mettre en œuvre l'Accord de Principe, la situation à ce jour reste incertaine quant à la continuité d'exploitation du groupe Casino et donc de la Société dont le financement dépend de ce dernier. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

Malgré l'incertitude significative que génère cette situation sur la continuité d'exploitation, le Président estime néanmoins approprié d'établir les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'issue positive attendue du processus de conciliation au niveau du groupe Casino qui devrait lui permettre de continuer à disposer des moyens nécessaires à la poursuite du support financier sur lequel la Société s'appuie.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise, soit à la date de réalisation de la prestation.

Nature du CA	2022	2021
Ventes biens immobiliers	750 000	750 000
Revenus locatifs	245 329	252 952

Le chiffre d'affaires concernant les ventes de biens immobiliers correspond aux produits de cessions de projets de promotion immobilière. Il correspond en 2022 à un complément de prix sur la cession réalisée en 2021.

Le chiffre d'affaires concernant les locations immobilières s'élève à 245 329 € contre 252 952 € en 2021. Cette baisse s'explique par la cession de sites fin 2021. Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

En €

Produits d'exploitation	2022	2021
Reprise sur amortissements & provisions (1)	89 874	126 685
Transferts de charges	0	22 416
Autres produits	121 237	149 645
TOTAL	211 110	298 746

(1) cf note 7

Les autres produits sont principalement constitués de refacturations de charges locatives et de la taxe foncière.

4.2 Charges d'exploitation

En €

	2022	2021
Achats et variation de stocks	6 546	238 725
Autres achats et charges externes	133 066	161 087
Impôts, taxes et versements assimilés	86 284	100 033
Dotations d'exploitation	102 427	234 648
Autres charges	2	35 287
TOTAL	328 325	769 780

La société paye différentes charges liées à l'exploitation des sites (honoraires de gestion, charges locatives et d'entretien, de publicité...).

Les dotations d'exploitation comportent essentiellement des amortissements sur actif immobilisé détaillés en note 9 et des provisions pour risques en notes 7 et 15.

NOTE 5. Résultat financier

Les produits financiers et les charges financières sont composés de :

En €	2022	2021
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	313	253
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-104 111	-112 328
Autres charges d'intérêts	-2 568	0
Autres produits d'intérêts	0	935 842
Dotations nettes des reprises sur titres	-145 471	-1 655 205
TOTAL	-251 837	-831 438

Au 31/12/2022 des titres de participations détenus par la société Fructidor ont été dépréciés pour 145 471€ et concernent la SAS Praxidice, la SAS Siagne Nord et la SAS la Roubine.

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants;

les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concepte) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2022	2021
Résultats de cessions d'immobilisations		-227 895
Dépréciations des immobilisations corporelles nettes des reprises	-1 996 539	132 705
Amortissements dérogatoires nets des reprises	-75 389	-75 399
Provisions pour litiges nettes des reprises	0	0
Provisions pour risques et charges (1)	-142 114	-4 200
Autres produits et charges exceptionnelles	64 629	-4 123
TOTAL	-2 149 413	-178 912

(1) Cf. détail figurant à la note 15

Le poste "dépréciations des immobilisations corporelles nettes des reprises" correspond aux pertes de valeurs sur les sites immobiliers. Les sites présentant des valeurs nettes comptables inférieures aux valeurs d'expertises ont fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle.

Les "autres produits et charges exceptionnelles" concernent principalement les opérations liées à la cession d'actifs.

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
En €									
Amortissements dérogatoires	358 450			81 727				6 337	433 839
Total provisions réglementées	358 450	0	0	81 727	0	0	0	6 337	433 839
Total provisions pour risques et charges (1)	218 511	28 875		236 466		28 097		190 414	265 341
Dépréciation immobilisations incorporelles									0
Dépréciation immobilisations corporelles	1 983 024			2 079 317				82 778	3 979 562
Dépréciation titres de participation	1 655 206		0	145 471					1 800 677
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	3 638 230	0	0	2 224 788	0	0	0	82 778	5 780 240
Dépréciation stocks	130 505	0				22 314			108 191
Dépréciation clients	143 965	31 575				14 045			161 495
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	185 018			96 062		25 418			255 662
Total provisions dépréciation actif circulant	459 487	31 575	0	96 062	0	61 777	0	0	525 347
TOTAL GENERAL	4 674 677	60 450	0	2 639 043	0	89 874	0	279 530	7 004 766

(1) Cf. détail à la note 15

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En €	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	878 115	-251 837	-2 149 413	0	-1 523 135
Charges d'impôts	-214 486	26 591	2 690		-185 205
Montant net	663 629	-225 246	-2 146 723	0	-1 708 340

Au 31/12/2022, l'impôt est calculé au taux normal de 25 %

En 2022, le résultat fiscal est bénéficiaire de 740 821€. Le montant des impôts dus est donc de 185 205 €.

La société FRUCTIDOR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société FRUCTIDOR comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 66 724€.

La fiscalité différée est calculée au taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations corporelles

Principe comptable*** Coût d'entrée des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

*** Durée d'amortissement des immobilisations corporelles**

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements, modifications ou transformation de locaux	10 à 25 ans
Agencements de terrains	20 à 40 ans
Matériels et outillages	5 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatique	5 ans
Agencements, aménagement, installations diverses	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

*** Dépréciation des immobilisations corporelles**

Pour l'ensemble des terrains et constructions, les valeurs nettes comptables ainsi déterminées sont comparées aux valeurs qui ressortent des expertises auxquelles notre société fait procéder, de manière régulière par des experts indépendants. Lorsqu'il apparaît que ces dernières valeurs sont inférieures aux valeurs nettes comptables une dépréciation est constituée si, après analyse complémentaire, la réalité de la dépréciation latente est confirmée.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux					
Droits au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains	5 851 591	0	0		5 851 591
Constructions	1 654 902	0	1 385		1 653 516
Autres immobilisations corporelles	1 551	0	0		781
Total immobilisations corporelles	7 508 044	0	1 385	0	7 505 888
TOTAL	7 508 044	0	1 385	0	7 505 888

9.2 Etat des amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	0				0
Amortissements des immob. corporelles	220 619	41 978	0		262 596
Provision sur Immobilisations	1 983 024	2 079 317	82 778		3 979 562
TOTAL	2 203 642	2 121 295	82 778	0	4 242 159

La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

NOTE 10. Immobilisations financières**Principe comptable***** Coût d'entrée des immobilisations**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

*** Dépréciation des immobilisations**

Une dépréciation des titres de participation ramène les valeurs nettes à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives pour la société Fructidor.

Les dépôts et cautions figurent au bilan à la valeur nette comptable.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	6 531 656				6 531 656
Prêts et autres immobilisations fin.	0		0		0
TOTAL	6 531 656	0	0	0	6 531 656

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La dépréciation des immobilisations financières est détaillée en note 7

NOTE 11. Stocks

Principes comptables

Les valeurs d'exploitation prennent en compte les terrains destinés à la vente ou à la construction, les travaux en cours et les frais annexes afférents. Les terrains sont comptabilisés à leur coût d'achat et comprennent :

les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'acte...)
les frais de voirie, de réseaux et d'aménagement.

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production (charges directes de construction), selon la méthode de l'achèvement.

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées lorsque la valeur des éléments d'actifs constatée à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Elles sont estimées à partir de la valeur d'inventaire qui est elle-même définie en tenant compte de la situation du marché et des perspectives de ventes.

Décomposition des stocks

En €	2022	2021
Valeurs brutes	2 821 134	2 819 648
Dépréciations	108 190	130 505
VALEURS NETTES	2 712 944	2 689 143

La dépréciation des stocks est détaillée en note 7

NOTE 12. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes «sociétés apparentées», permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE et les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée «équilibre», est effectuée périodiquement.

Décomposition et échéances des créances

En €	2022	2021
Clients (1)	165 460	202 835
Dépréciations	161 495	143 965
VALEURS NETTES	3 965	58 870
Créances fiscales et sociales (1)	143 310	164 030
Dépréciations		
VALEURS NETTES	143 310	164 030
Groupes et associés (1)	246 412	173 675
Dépréciations		
VALEURS NETTES	246 412	173 675
Autres actifs circulants (1)	171 850	197 470
Dépréciations	159 600	185 018
VALEURS NETTES	12 250	12 452
TOTAL	405 936	409 027

(1) Le total des valeurs brutes de l'actif circulant se répartit pour 727 030 € à un an au plus et pour 0 € à plus d'un an.

La dépréciation des créances est détaillée en note 7

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

intérêts des comptes courants pour 312 €.

Le poste Autres actifs circulants correspond principalement à une avance réalisée pour un projet qui n'a pas été remboursée à l'échéance et a été entièrement provisionnée.

NOTE 13. Comptes de régularisation

Néant

NOTE 14. Capitaux propres**14.1 Variation des capitaux propres**

<i>En €</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	10 009 932				10 009 932
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	0				0
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-3 275 795		-536 156		-3 811 952
Résultat de l'exercice	-536 156	-1 708 340	536 156		-1 708 340
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées	358 450	75 389			433 838
TOTAL	6 556 430	-1 632 951	0	0	4 923 479

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les pertes de l'année précédente ont été imputées sur le report à nouveau.

14.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 10 009 932 parts sociales au nominal de 1 €.

Il est détenu par la SAS Immobilière Groupe Casino à 99,99% et par la société Germinal à 0,01%.

NOTE 15. Provisions pour risques et charges**Principes comptables***** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

15.1 Etat des provisions pour risques et charges

<i>En €</i>	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions				
Autres provisions pour risques et charges	218 511	265 341	218 511	265 341
TOTAL	218 511	265 341	218 511	265 341

Variation :

Dont d'exploitation 778

Dont financières

Dont exceptionnelles 46 052

(1) Dont reprise sans objet de 218 511

NOTE 16. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	0	
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	0	
Dettes financières diverses	20 150	20 150	0	0	20 150
	20 150	20 150	0	0	20 150
Fournisseurs	84 327	84 327	0	0	178 821
Dettes fiscales et sociales	0	0	0	0	5 013
Dettes sur immobilisations	91 908	91 908	0	0	91 908
Groupes et associés	5 606 242	5 606 242	0	0	6 199 299
Autres dettes	26 777	26 777	0	0	9 866
	5 809 254	5 809 254	0	0	6 484 907
TOTAL	5 829 404	5 829 404	0	0	6 505 057

Les comptes sociétés apparentées s'élèvent à 5 316 927 € et concerne principalement la société Casino Finance.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont essentiellement composées des opérations ci-dessous :

- fournisseurs factures à recevoir frais généraux pour 80 590 €,
- fournisseurs factures à recevoir immobilisations pour 91 908 €,
- intérêts des comptes sociétés apparentées pour 104 110 €.

NOTE 17. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 18. Engagements hors bilan**18.1 Autres engagements***En €*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	218 117	218 117
Nantissements		
Garanties de sociétés du Groupe	4 455 696	4 459 855
Autres		750 000
	4 673 813	5 427 972
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers		
Opérations financières diverses (ex : swaps)		
Autres		
	0	0
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	218 117	218 117
Garanties diverses (ex : mobilisations de créances)		

18.2 Engagement de crédit-bail

Néant

NOTE 19. Autres informations

19.1 Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société Fructidor.

19.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

19.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 20. Evènements postérieurs à la clôture

•Ouverture d'une procédure de conciliation (voir note 2)

Le 26 mai 2023 et dans le prolongement de ses communiqués du 24 avril 2023, le groupe Casino a annoncé avoir reçu l'accord de ses créanciers bancaires au titre du Term Loan B et de son crédit syndiqué RCF ainsi que de ses créanciers obligataires au titre des obligations Quatrim et des obligations non sécurisées émises par Casino et soumises au droit de l'état de New-York (venant à maturité en 2026 et en 2027) afin de pouvoir demander la nomination de conciliateurs sans que cette démarche ne puisse être considérée comme un défaut ou un cas de défaut.

Dans ce contexte, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a décidé d'ouvrir le 25 mai 2023 une procédure de conciliation au bénéfice de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales (Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Monoprix Holding, Monoprix, Monoprix Exploitation, Ségisor, Distribution Franprix, ExtenC, Geimex, RelevanC, Sédifrais, et Franprix Leader Price Holding), pour une durée initiale de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois, et a désigné Thévenot Partners (Maître Aurélia Perdereau) et BTSG (Maître Marc Sénéchal) en qualité de conciliateurs.

Cette procédure a pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. La procédure de conciliation concerne uniquement la dette financière de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales et n'aura aucune incidence sur les relations du groupe avec ses partenaires opérationnels (en particulier ses fournisseurs) et les salariés.

Le groupe Casino a communiqué le 26 juin 2023 la mise en œuvre de différents leviers afin de préserver sa liquidité pendant toute la période de conciliation (c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre 2023, le cas échéant prorogée jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard):

- la conclusion d'un accord avec l'Etat français afin de reporter le paiement des charges fiscales et sociales du Groupe dues entre mai et septembre 2023, soit un montant d'environ 300 millions d'euros ; et
- la suspension, pendant la durée de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard), du paiement des intérêts (et autres commissions) dus par les sociétés en conciliation (soit environ 130 millions d'euros), ainsi que des échéances en principal d'emprunts qui sont dues au cours de cette période par les sociétés en conciliation (soit environ 70 millions d'euros). Les conciliateurs ont adressé aux créanciers concernés les demandes de suspension des paiements susvisés. Ils ont également sollicité des créanciers concernés qu'ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipée sur le fondement d'éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023, ainsi que plus globalement à tout cas de défaut ou défaut croisé qui pourrait survenir au résultat de la suspension des paiements susvisés.

Le 27 juillet 2023, le groupe Casino a conclu un accord de principe avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor et ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du CIRI, en vue du renforcement des fonds propres du Groupe et de la restructuration de son endettement financier. Ce même jour, les prêteurs au titre du RCF ont octroyé le waiver mentionné ci-dessus relatif aux covenants financiers pour la période se terminant le 30 juin 2023.

NOTE 21. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En €

Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL							
FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)							
SCI Boissy 2	2 Ave du Général de Gaulle 78153 LE CHESNAY	321254237	1 524	0	55%	1	1
PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)							
SAS La Roubine	250 Rue de faubourg St Honoré 75008 PARIS	492122452	2 667 394	-269 748	50%	1 333 697	534 513
SAS Siagne Nord	250 Rue de faubourg St Honoré 75008 PARIS	492120696	4 899 949	4 351 843	50%	5 084 506	4 264 424

En monnaie euro - suite et fin du tableau - En €

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL						
FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)						
SCI Boissy 2	0		0	-941	0	
PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)						
SAS La Roubine	0		0	-10 298	0	
SAS Siagne Nord	0		45 974	-5 900	0	

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)

Certifié conforme par le gérant

27-09-23 | 11:28:42 CEST

DocuSigned by:

ZOLESID Stéphanie

7EF9A0F9D7AB43A...

Bilan actif

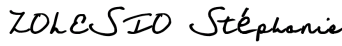
		Exercice N		Exercice N-1
En €		Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	Note 9	7 505 888	4 242 159	3 263 729
Immobilisations financières	Note 10	6 531 656	1 800 677	4 730 979
Actif immobilisé		14 037 544	6 042 836	7 994 708
Stocks	Note 11	2 821 134	108 190	2 712 944
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients	Note 12	165 460	161 495	3 965
Autres créances	Note 12	561 571	255 662	305 909
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités		698		698
Charges constatées d'avance	Note 13			
Actif circulant		3 548 862	525 347	3 023 516
Total actif		17 586 407	6 568 183	11 018 224

Bilan passif

		Exercice N	Exercice N-1
En €		Net	Net
Capitaux propres	Note 14	4 923 479	6 556 430
Autres fonds propres			
Provisions	Note 15	265 341	218 511
Dettes financières	Note 16	20 150	20 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs	Note 16	84 327	178 821
Dettes fiscales et sociales	Note 16		5 013
Dettes sur immobilisations	Note 16	91 908	91 908
Autres dettes	Note 16	5 633 019	6 209 165
Produits constatés d'avance	Note 13		
Dettes		5 829 404	6 505 057
Total passif		11 018 224	13 279 998

certifié conforme par le gérant

27-09-23 | 11:28:42 CEST

DocuSigned by:

7EF9A0F9D7AB43A...

FRUCTIDOR SNC

Société en nom collectif au capital de 10.009.932 €
Siège social : 1, Cours Antoine Guichard 42000 Saint-Etienne
351 601 729 RCS SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 1 708 340,07 euros, en totalité, au compte « Report à nouveau », qui après affectation présentera un solde débiteur de 5 520 291,63 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et notamment à madame Nabila LIEVRE et madame Claire JOANNES, assistantes juridiques, toutes deux domiciliées professionnellement au 1, cours Antoine Guichard à Saint-Etienne (42000).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE GERANT

L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO
Représentée par Mme Stéphanie ZOLESIO

DocuSigned by:
ZOLESIO Stéphanie
7EF9A0F9D7AB43A...



Fructidor S.N.C.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Fructidor S.N.C.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Fructidor S.N.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fructidor S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans les notes 2. « Règles et méthodes comptables » et 20 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Immobilisations corporelles » et « Dépréciation des immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les principes comptables retenus concernant la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations corporelles.

La note « Stocks » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités afférentes à la valorisation des stocks, la valeur d'inventaire du stock étant principalement définie par rapport aux perspectives de ventes, eu égard aux conditions de marché.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables mentionnées ci-dessus et le caractère pertinent des hypothèses retenues par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Hurtrel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alexis Hurtrel

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

FRUCTIDOR

Société en nom collectif

1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306 42008 SAINT ETIENNE CEDEX 1

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Les montants sont présentés en €

Sommaire

ETATS FINANCIERS.....	3
Compte de résultat.....	4
Bilan.....	5
NOTES AUX ETATS FINANCIERS.....	6
NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques.....	7
NOTE 2. Règles et méthodes comptables.....	8
NOTE 3. Chiffres d'affaires.....	9
NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation.....	9
NOTE 5. Résultat financier.....	10
NOTE 6. Résultat exceptionnel.....	10
NOTE 7. Variation des provisions.....	11
NOTE 8. Impôt sur les bénéfices.....	12
NOTE 9. Immobilisations corporelles.....	13
NOTE 10. Immobilisations financières.....	15
NOTE 11. Stocks.....	16
NOTE 12. Créances.....	17
NOTE 13. Comptes de régularisation.....	18
NOTE 14. Capitaux propres.....	19
NOTE 15. Provisions pour risques et charges.....	20
NOTE 16. Dettes.....	21
NOTE 17. Opérations avec les parties liées.....	22
NOTE 18. Engagements hors bilan.....	23
NOTE 19. Autres informations.....	24
NOTE 20. Evénements postérieurs à la clôture.....	25
NOTE 21. Liste des filiales et participations.....	26

ETATS FINANCIERS

FRUCTIDOR

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	995 329	1 002 952
Autres produits	Note 4	211 110	298 745
Total des produits d'exploitation		1 206 440	1 301 697
Achats et variations de stocks	Note 4	6 546	238 726
Autres achats et charges externes	Note 4	133 066	161 087
Taxes	Note 4	86 284	100 033
Dotations aux amortissements et provisions	Note 4	102 427	234 648
Autres charges	Note 4	2	35 287
Total des charges d'exploitation		328 325	769 780
RESULTAT D'EXPLOITATION		878 115	531 917
RESULTAT FINANCIER	Note 5	-251 837	-831 438
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		626 278	-299 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-2 149 413	-178 912
Impôts sur les bénéfices	Note 8	185 205	57 723
RESULTAT NET		-1 708 340	-536 156

Bilan actif

		Exercice N		Exercice N-1
En €		Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	Note 9	7 505 888	4 242 159	3 263 729
Immobilisations financières	Note 10	6 531 656	1 800 677	4 730 979
Actif immobilisé		14 037 544	6 042 836	7 994 708
Stocks	Note 11	2 821 134	108 190	2 712 944
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients	Note 12	165 460	161 495	3 965
Autres créances	Note 12	561 571	255 662	305 909
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités		698		698
Charges constatées d'avance	Note 13			
Actif circulant		3 548 862	525 347	3 023 516
Total actif		17 586 407	6 568 183	11 018 224

Bilan passif

		Exercice N	Exercice N-1
En €		Net	Net
Capitaux propres	Note 14	4 923 479	6 556 430
Autres fonds propres			
Provisions	Note 15	265 341	218 511
Dettes financières	Note 16	20 150	20 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs	Note 16	84 327	178 821
Dettes fiscales et sociales	Note 16		5 013
Dettes sur immobilisations	Note 16	91 908	91 908
Autres dettes	Note 16	5 633 019	6 209 165
Produits constatés d'avance	Note 13		
Dettes		5 829 404	6 505 057
Total passif		11 018 224	13 279 998

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

FRUCTIDOR

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

La société constituée sous forme de SNC est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La société exerce une activité de promotion immobilière, d'exploitation de tous biens immobiliers notamment des boutiques, dans des galeries marchandes.

Elle facture des loyers dans le cadre de la gestion d'immobilier commercial.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2022.

1.2 Faits caractéristiques

Durant l'exercice 2022, la SNC Fructidor a continué son activité d'exploitation.

La société a touché en 2022 un complément de prix sur la cession de l'actif de La Chapelle sur Erdre réalisée en 2021.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2022 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Société s'appuie sur le support financier du groupe Casino dans lequel Casino, Guichard-Perrachon et certaines de ses filiales sont entrées en procédure de conciliation le 25 mai 2023 (voir note 20) de façon à mener à terme différentes réflexions stratégiques majeures sur l'évolution future du Groupe. Cette procédure a également pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. En conséquence, l'activité de l'exercice 2023 et des exercices suivants de la Société sera affectée par l'issue de cette procédure de conciliation qui trouvera un terme au plus tard le 25 octobre 2023.

Le 28 juillet 2023, le groupe Casino a annoncé avoir conclu le 27 juillet 2023 un accord de principe avec le Consortium (EP Global Commerce a.s., Fimalac, Attestor) et certains de ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI), visant à renforcer la structure des fonds propres du Groupe et à restructurer sa dette financière (l'"Accord de Principe").

Étant donné les étapes juridiques restant à franchir pour mettre en œuvre l'Accord de Principe, la situation à ce jour reste incertaine quant à la continuité d'exploitation du groupe Casino et donc de la Société dont le financement dépend de ce dernier. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

Malgré l'incertitude significative que génère cette situation sur la continuité d'exploitation, le Président estime néanmoins approprié d'établir les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'issue positive attendue du processus de conciliation au niveau du groupe Casino qui devrait lui permettre de continuer à disposer des moyens nécessaires à la poursuite du support financier sur lequel la Société s'appuie.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise, soit à la date de réalisation de la prestation.

Nature du CA	2022	2021
Ventes biens immobiliers	750 000	750 000
Revenus locatifs	245 329	252 952

Le chiffre d'affaires concernant les ventes de biens immobiliers correspond aux produits de cessions de projets de promotion immobilière. Il correspond en 2022 à un complément de prix sur la cession réalisée en 2021.

Le chiffre d'affaires concernant les locations immobilières s'élève à 245 329 € contre 252 952 € en 2021. Cette baisse s'explique par la cession de sites fin 2021. Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

En €

Produits d'exploitation	2022	2021
Reprise sur amortissements & provisions (1)	89 874	126 685
Transferts de charges	0	22 416
Autres produits	121 237	149 645
TOTAL	211 110	298 746

(1) cf note 7

Les autres produits sont principalement constitués de refacturations de charges locatives et de la taxe foncière.

4.2 Charges d'exploitation

En €

	2022	2021
Achats et variation de stocks	6 546	238 725
Autres achats et charges externes	133 066	161 087
Impôts, taxes et versements assimilés	86 284	100 033
Dotations d'exploitation	102 427	234 648
Autres charges	2	35 287
TOTAL	328 325	769 780

La société paye différentes charges liées à l'exploitation des sites (honoraires de gestion, charges locatives et d'entretien, de publicité...).

Les dotations d'exploitation comportent essentiellement des amortissements sur actif immobilisé détaillés en note 9 et des provisions pour risques en notes 7 et 15.

NOTE 5. Résultat financier

Les produits financiers et les charges financières sont composés de :

En €	2022	2021
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	313	253
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-104 111	-112 328
Autres charges d'intérêts	-2 568	0
Autres produits d'intérêts	0	935 842
Dotations nettes des reprises sur titres	-145 471	-1 655 205
TOTAL	-251 837	-831 438

Au 31/12/2022 des titres de participations détenus par la société Fructidor ont été dépréciés pour 145 471€ et concernent la SAS Praxidice, la SAS Siagne Nord et la SAS la Roubine.

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants;

les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concepte) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2022	2021
Résultats de cessions d'immobilisations		-227 895
Dépréciations des immobilisations corporelles nettes des reprises	-1 996 539	132 705
Amortissements dérogatoires nets des reprises	-75 389	-75 399
Provisions pour litiges nettes des reprises	0	0
Provisions pour risques et charges (1)	-142 114	-4 200
Autres produits et charges exceptionnelles	64 629	-4 123
TOTAL	-2 149 413	-178 912

(1) Cf. détail figurant à la note 15

Le poste "dépréciations des immobilisations corporelles nettes des reprises" correspond aux pertes de valeurs sur les sites immobiliers. Les sites présentant des valeurs nettes comptables inférieures aux valeurs d'expertises ont fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle.

Les "autres produits et charges exceptionnelles" concernent principalement les opérations liées à la cession d'actifs.

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
<i>En €</i>									
Amortissements dérogatoires	358 450			81 727				6 337	433 839
Total provisions réglementées	358 450	0	0	81 727	0	0	0	6 337	433 839
Total provisions pour risques et charges (1)	218 511	28 875		236 466		28 097		190 414	265 341
Dépréciation immobilisations incorporelles									0
Dépréciation immobilisations corporelles	1 983 024			2 079 317				82 778	3 979 562
Dépréciation titres de participation	1 655 206		0	145 471					1 800 677
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	3 638 230	0	0	2 224 788	0	0	0	82 778	5 780 240
Dépréciation stocks	130 505	0				22 314			108 191
Dépréciation clients	143 965	31 575				14 045			161 495
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	185 018			96 062		25 418			255 662
Total provisions dépréciation actif circulant	459 487	31 575	0	96 062	0	61 777	0	0	525 347
TOTAL GENERAL	4 674 677	60 450	0	2 639 043	0	89 874	0	279 530	7 004 766

(1) Cf. détail à la note 15

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En €	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	878 115	-251 837	-2 149 413	0	-1 523 135
Charges d'impôts	-214 486	26 591	2 690		-185 205
Montant net	663 629	-225 246	-2 146 723	0	-1 708 340

Au 31/12/2022, l'impôt est calculé au taux normal de 25 %

En 2022, le résultat fiscal est bénéficiaire de 740 821€. Le montant des impôts dus est donc de 185 205 €.

La société FRUCTIDOR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société FRUCTIDOR comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 66 724€.

La fiscalité différée est calculée au taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations corporelles

Principe comptable*** Coût d'entrée des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

*** Durée d'amortissement des immobilisations corporelles**

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements, modifications ou transformation de locaux	10 à 25 ans
Agencements de terrains	20 à 40 ans
Matériels et outillages	5 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatique	5 ans
Agencements, aménagement, installations diverses	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

*** Dépréciation des immobilisations corporelles**

Pour l'ensemble des terrains et constructions, les valeurs nettes comptables ainsi déterminées sont comparées aux valeurs qui ressortent des expertises auxquelles notre société fait procéder, de manière régulière par des experts indépendants. Lorsqu'il apparaît que ces dernières valeurs sont inférieures aux valeurs nettes comptables une dépréciation est constituée si, après analyse complémentaire, la réalité de la dépréciation latente est confirmée.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux					
Droits au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains	5 851 591	0	0		5 851 591
Constructions	1 654 902	0	1 385		1 653 516
Autres immobilisations corporelles	1 551	0	0		781
Total immobilisations corporelles	7 508 044	0	1 385	0	7 505 888
TOTAL	7 508 044	0	1 385	0	7 505 888

9.2 Etat des amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	0				0
Amortissements des immob. corporelles	220 619	41 978	0		262 596
Provision sur Immobilisations	1 983 024	2 079 317	82 778		3 979 562
TOTAL	2 203 642	2 121 295	82 778	0	4 242 159

La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

NOTE 10. Immobilisations financières**Principe comptable***** Coût d'entrée des immobilisations**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

*** Dépréciation des immobilisations**

Une dépréciation des titres de participation ramène les valeurs nettes à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives pour la société Fructidor.

Les dépôts et cautions figurent au bilan à la valeur nette comptable.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	6 531 656				6 531 656
Prêts et autres immobilisations fin.	0		0		0
TOTAL	6 531 656	0	0	0	6 531 656

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La dépréciation des immobilisations financières est détaillée en note 7

NOTE 11. Stocks

Principes comptables

Les valeurs d'exploitation prennent en compte les terrains destinés à la vente ou à la construction, les travaux en cours et les frais annexes afférents. Les terrains sont comptabilisés à leur coût d'achat et comprennent :

les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'acte...)
les frais de voirie, de réseaux et d'aménagement.

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production (charges directes de construction), selon la méthode de l'achèvement.

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées lorsque la valeur des éléments d'actifs constatée à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Elles sont estimées à partir de la valeur d'inventaire qui est elle-même définie en tenant compte de la situation du marché et des perspectives de ventes.

Décomposition des stocks

En €	2022	2021
Valeurs brutes	2 821 134	2 819 648
Dépréciations	108 190	130 505
VALEURS NETTES	2 712 944	2 689 143

La dépréciation des stocks est détaillée en note 7

NOTE 12. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes «sociétés apparentées», permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE et les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée «équilibre», est effectuée périodiquement.

Décomposition et échéances des créances

En €	2022	2021
Clients (1)	165 460	202 835
Dépréciations	161 495	143 965
VALEURS NETTES	3 965	58 870
Créances fiscales et sociales (1)	143 310	164 030
Dépréciations		
VALEURS NETTES	143 310	164 030
Groupes et associés (1)	246 412	173 675
Dépréciations		
VALEURS NETTES	246 412	173 675
Autres actifs circulants (1)	171 850	197 470
Dépréciations	159 600	185 018
VALEURS NETTES	12 250	12 452
TOTAL	405 936	409 027

(1) Le total des valeurs brutes de l'actif circulant se répartit pour 727 030 € à un an au plus et pour 0 € à plus d'un an.

La dépréciation des créances est détaillée en note 7

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

intérêts des comptes courants pour 312 €.

Le poste Autres actifs circulants correspond principalement à une avance réalisée pour un projet qui n'a pas été remboursée à l'échéance et a été entièrement provisionnée.

NOTE 13. Comptes de régularisation

Néant

NOTE 14. Capitaux propres

14.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	10 009 932				10 009 932
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	0				0
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-3 275 795		-536 156		-3 811 952
Résultat de l'exercice	-536 156	-1 708 340	536 156		-1 708 340
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées	358 450	75 389			433 838
TOTAL	6 556 430	-1 632 951	0	0	4 923 479

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les pertes de l'année précédente ont été imputées sur le report à nouveau.

14.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 10 009 932 parts sociales au nominal de 1 €.

Il est détenu par la SAS Immobilière Groupe Casino à 99,99% et par la société Germinal à 0,01%.

NOTE 15. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

15.1 Etat des provisions pour risques et charges

En €	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions				
Autres provisions pour risques et charges	218 511	265 341	218 511	265 341
TOTAL	218 511	265 341	218 511	265 341

Variation :

Dont d'exploitation 778

Dont financières

Dont exceptionnelles 46 052

(1) Dont reprise sans objet de 218 511

NOTE 16. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	0	
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	0	
Dettes financières diverses	20 150	20 150	0	0	20 150
	20 150	20 150	0	0	20 150
Fournisseurs	84 327	84 327	0	0	178 821
Dettes fiscales et sociales	0	0	0	0	5 013
Dettes sur immobilisations	91 908	91 908	0	0	91 908
Groupes et associés	5 606 242	5 606 242	0	0	6 199 299
Autres dettes	26 777	26 777	0	0	9 866
	5 809 254	5 809 254	0	0	6 484 907
TOTAL	5 829 404	5 829 404	0	0	6 505 057

Les comptes sociétés apparentées s'élèvent à 5 316 927 € et concerne principalement la société Casino Finance.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont essentiellement composées des opérations ci-dessous :

- fournisseurs factures à recevoir frais généraux pour 80 590 €,
- fournisseurs factures à recevoir immobilisations pour 91 908 €,
- intérêts des comptes sociétés apparentées pour 104 110 €.

NOTE 17. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 18. Engagements hors bilan**18.1 Autres engagements***En €*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	218 117	218 117
Nantissements		
Garanties de sociétés du Groupe	4 455 696	4 459 855
Autres		750 000
	4 673 813	5 427 972
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers		
Opérations financières diverses (ex : swaps)		
Autres		
	0	0
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	218 117	218 117
Garanties diverses (ex : mobilisations de créances)		

18.2 Engagement de crédit-bail

Néant

NOTE 19. Autres informations

19.1 Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société Fructidor.

19.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

19.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 20. Evènements postérieurs à la clôture

•Ouverture d'une procédure de conciliation (voir note 2)

Le 26 mai 2023 et dans le prolongement de ses communiqués du 24 avril 2023, le groupe Casino a annoncé avoir reçu l'accord de ses créanciers bancaires au titre du Term Loan B et de son crédit syndiqué RCF ainsi que de ses créanciers obligataires au titre des obligations Quatrim et des obligations non sécurisées émises par Casino et soumises au droit de l'état de New-York (venant à maturité en 2026 et en 2027) afin de pouvoir demander la nomination de conciliateurs sans que cette démarche ne puisse être considérée comme un défaut ou un cas de défaut.

Dans ce contexte, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a décidé d'ouvrir le 25 mai 2023 une procédure de conciliation au bénéfice de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales (Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Monoprix Holding, Monoprix, Monoprix Exploitation, Ségisor, Distribution Franprix, ExtenC, Geimex, RelevanC, Sédifrais, et Franprix Leader Price Holding), pour une durée initiale de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois, et a désigné Thévenot Partners (Maître Aurélia Perdereau) et BTSG (Maître Marc Sénéchal) en qualité de conciliateurs.

Cette procédure a pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. La procédure de conciliation concerne uniquement la dette financière de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales et n'aura aucune incidence sur les relations du groupe avec ses partenaires opérationnels (en particulier ses fournisseurs) et les salariés.

Le groupe Casino a communiqué le 26 juin 2023 la mise en œuvre de différents leviers afin de préserver sa liquidité pendant toute la période de conciliation (c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre 2023, le cas échéant prorogée jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard):

- la conclusion d'un accord avec l'Etat français afin de reporter le paiement des charges fiscales et sociales du Groupe dues entre mai et septembre 2023, soit un montant d'environ 300 millions d'euros ; et
- la suspension, pendant la durée de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard), du paiement des intérêts (et autres commissions) dus par les sociétés en conciliation (soit environ 130 millions d'euros), ainsi que des échéances en principal d'emprunts qui sont dues au cours de cette période par les sociétés en conciliation (soit environ 70 millions d'euros). Les conciliateurs ont adressé aux créanciers concernés les demandes de suspension des paiements susvisés. Ils ont également sollicité des créanciers concernés qu'ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipée sur le fondement d'éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023, ainsi que plus globalement à tout cas de défaut ou défaut croisé qui pourrait survenir au résultat de la suspension des paiements susvisés.

Le 27 juillet 2023, le groupe Casino a conclu un accord de principe avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor et ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du CIRI, en vue du renforcement des fonds propres du Groupe et de la restructuration de son endettement financier. Ce même jour, les prêteurs au titre du RCF ont octroyé le waiver mentionné ci-dessus relatif aux covenants financiers pour la période se terminant le 30 juin 2023.

NOTE 21. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En €

Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL							
FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)							
SCI Boissy 2	2 Ave du Général de Gaulle 78153 LE CHESNAY	321254237	1 524	0	55%	1	1
PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)							
SAS La Roubine	250 Rue de faubourg St Honoré 75008 PARIS	492122452	2 667 394	-269 748	50%	1 333 697	534 513
SAS Siagne Nord	250 Rue de faubourg St Honoré 75008 PARIS	492120696	4 899 949	4 351 843	50%	5 084 506	4 264 424

En monnaie euro - suite et fin du tableau - En €

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL						
FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)						
SCI Boissy 2	0		0	-941	0	
PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)						
SAS La Roubine	0		0	-10 298	0	
SAS Siagne Nord	0		45 974	-5 900	0	

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)